



**Appel d'offres international pour
l'interconnexion des structures nationales de
liaison de l'OAPI au réseau informatique du
siège de l'Organisation**

TERMES DE REFERENCES

Mars 2024

Table des matières

1	CONTEXTE	3
2	OBJECTIF DE LA MISSION	3
3	EXIGENCES	4
3.1	Exigences sur le plan fonctionnel	4
3.2	Exigences sur le plan de l'administration du système	5
3.3	Exigences sur le plan technique	5
3.4	Audit et surveillance	6
3.5	Caractéristiques minimales des firewalls du site principales.....	6
3.6	Caractéristiques minimales des firewalls des sites distants.....	7
4	LIVRABLES	8
5	ORGANISATION DE LA MISSION.....	8
5.1	Gestion du projet.....	8
5.2	Environnement de travail de l'adjudicataire	9
5.3	Délai de réalisation de la mission	9
5.4	Réunion de lancement.....	9
5.5	Assistance technique	10
5.6	Garanties.....	10
6	TRANSFERT DE COMPTETENCES.....	10
7	PROFIL DU PRESTATAIRE	10
8	CONTENU DES OFFRES	10
9	MODALITE DE PAIEMENT	11
10	CRITERES DE NOTATION	13
11	MODALITES D'EXECUTION DES MISSIONS.....	14

1 CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- la délivrance des titres de propriété industrielle ;
- la mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- la formation en propriété intellectuelle ;
- la contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- la participation au développement économique des Etats membres.

L'Organisation est l'office de propriété industrielle de ses 17 Etats membres. Il en résulte que toutes les procédures de délivrance des titres de propriété industrielle sont centralisées à l'OAPI et les titres délivrés sont valables dans tous les Etats membres.

Pour mieux remplir les missions ci-dessus énumérées, l'Organisation s'est dotée d'un plan stratégique ayant pour vision de faire de l'OAPI « un office de propriété intellectuelle moderne et performant au service du développement des Etats membres ». Dans ce plan figure en bonne position un ensemble de projets ayant pour finalité la mise en place d'un système d'information stable et performant parmi lesquels l'interconnexion des Structures Nationales de Liaison (SNL) au siège de l'Organisation.

2 OBJECTIF DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en application de son plan d'action et le souci de mettre à niveau son infrastructure, l'OAPI lance un appel d'offres international pour l'interconnexion de ses Structures Nationales de Liaison (SNL) situées dans les dix (17) Etats membres au réseau informatique du siège de l'Organisation. Il faut rappeler que cette solution est déjà déployée dans quatre (4) SNL.

L'objectif de ce projet consiste à interconnecter le reste des treize (13) SNL au réseau du siège de l'OAPI par l'entremise d'un Réseau Privé Virtuel (VPN) via le réseau Internet.

Le prestataire aura à proposer une offre de la solution pour les treize (13) SNL mais la phase actuelle va consister à l'interconnexion de six (6) SNL ensuite la réalisation du reste du projet se fera l'année suivante.

Les prestations demandées dans le cadre de cette mission couvrent les points ci-après :

- la fourniture des équipements et logiciels nécessaires à la mise en place de la solution d'interconnexion dans les six (6) SNL (sites distants) ;
- la configuration de l'ensemble des équipements et logiciels livrés ;
- la définition et la validation des politiques de sécurité ;
- la configuration en environnement de maquettage ;
- la conduite des tests de validation de bon fonctionnement ;
- la mise en service de la solution ;
- la fourniture d'une documentation technique détaillée ;
- le transfert de compétence.

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements et de services pouvant satisfaire les besoins de l'Organisation. En tout état de cause, les équipements et services proposés devront répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présents termes de référence

3 EXIGENCES

3.1 Exigences sur le plan fonctionnel

- Tous les sites secondaires devront se connecter uniquement au réseau du siège de l'OAPI. En d'autres termes, les connexions directes inter-sites ne sont pas envisagées à ce stade.
- La solution devra permettre entre autres de faire fonctionner la téléphonie sur IP, les applications métiers, les applications de travail collaboratif (ECM) et les consultations de bases de données.
- La solution permettra de faire fonctionner les applications de type suivants : application web, client-serveur, client léger, émulation de terminal, échange de fichiers. Toutes ces différentes applications seront hébergées au siège de l'Organisation.

3.2 Exigences sur le plan de l'administration du système

- La solution devra disposer d'un module d'administration centralisé pour simplifier la gestion du système.
- La solution devra permettre aux administrateurs de gérer de manière centralisée les profils utilisateurs, l'authentification et les autorisations.
- Le module d'administration devra être accessible via le protocole https.
- Le module d'administration devra proposer en standard plusieurs rapports prédéfinis prêt à l'emploi.

3.3 Exigences sur le plan technique

- La solution proposée devra être listée dans le dernier classement Magic quadrant de Gartner.
- Chaque site à connecter est présumé avoir une liaison internet dédiée. Le prestataire indiquera dans son offre le débit optimal de la bande passante indispensable au bon fonctionnement de la solution.
- Chaque site à connecter dispose d'un réseau local où il n'y aura pas plus de dix (10) connexions VPN simultanées.
- La solution proposée garantira que le site principal dispose d'équipements et de logiciels indispensables pour gérer les connexions VPN (protocole IPSec) en provenance et à destination des sites distants.
- La solution proposée garantira que les sites distants disposent d'équipements et de logiciels indispensables pour gérer les connexions VPN (protocole IPSec) en provenance et à destination du site principal.
- La solution devra permettre de créer des tunnels VPN IPSec point à point entre le firewall du site principal et les firewalls des sites distants.
- Les technologies et matériels installés devront permettre de propager plusieurs VLAN.
- La solution au siège comprendra deux (2) firewalls fonctionnant en mode haute disponibilité.

3.4 Audit et surveillance

- La solution devra inclure un ensemble d'outils permettant d'effectuer le reporting, l'analyse et la maintenance.
- La solution devra générer les rapports aux formats html, Excel, PDF et csv.
- La solution fournira des journaux d'audit exportables vers d'autres systèmes.

3.5 Caractéristiques minimales des firewalls du site principales

Interfaces	
1-GbE-RJ45 Ports	18x (including 1x HA + 1x MGMT)
1-GbE-SFP Ports	8x
10-GbE-SFP+ Ports	4x (including 2 for FortiLink)
Data Storage	
Storage Capacity	480 GB (SSD)
Network	
Packets per second (Mpps)	17
Concurrent sessions	3,000,000
Concurrent Sessions (SSL)	300,000
New Sessions per second	280,000
Network latency	5 μ s
Maximum supported switches (external)	64
Firewall	
Firewall Throughput	27.0 Gbps
Firewall Throughput (IMIX)	11.0 Gbps
Threat Protection Throughput	3.0 Gbps
IPS Throughput	5.0 Gbps
Application Control Throughput	13.0 Gbps
SSL Inspection Throughput	4.0 Gbps
VPN	
IPSec VPN Throughput	13.0 Gbps

SSL VPN throughput	2.0 Gbps
Site-2-Site IPsec VPN Tunnels	2,500
Client VPN Tunnels	16,500 (16,000 IPsec (max.), 500 concurrent SSL VPN users)
SSL VPN Client Licenses included	Unlimited
IPsec VPN Client Licenses included	Unlimited

3.6 Caractéristiques minimales des firewalls des sites distants

Interfaces	
1-GbE-RJ45 Ports	5x (including 1x WAN, 1x FortiLink)
Network	
Packets per second (Mpps)	8
Concurrent sessions	700,000
Concurrent Sessions (SSL)	55,000
New Sessions per second	35,000
Network latency	4 μ s
Maximum supported switches (external)	8
Firewall	
Firewall Throughput	5.0 Gbps
Firewall Throughput (IMIX)	5.0 Gbps
Threat Protection Throughput	600 Mbps
IPS Throughput	1.0 Gbps
Application Control Throughput	990 Mbps
SSL Inspection Throughput	310 Mbps
VPN	
IPsec VPN Throughput	4.4 Gbps
SSL VPN throughput	490 Mbps
Site-2-Site IPsec VPN Tunnels	200
Client VPN Tunnels	450 (250 IPsec (max.),

	200 concurrent SSL VPN users)
SSL VPN Client Licenses included	Unlimited
IPSec VPN Client Licenses included	Unlimited

4 LIVRABLES

À la fin du projet, l'OAPI devra disposer d'un système de contrôle des accès fonctionnel respectant toutes les exigences décrites dans les présents termes de référence.

Les principaux livrables attendus sont :

1. Les équipements et logiciels des SNL livrés au siège ;
2. Le manuel de conception détaillée ;
3. Le rapport d'installation et de configuration ;
4. Les procédures d'utilisation de la solution ;
5. Le guide de maintenance.

La version finale de la documentation sera transmise à l'Organisation sous format électronique (Word et PDF) avant la fin du projet.

5 ORGANISATION DE LA MISSION

5.1 Gestion du projet

Au cours de la phase d'implémentation, l'OAPI désignera une équipe en charge du suivi quotidien du projet. Cette équipe assurera le relais auprès de la Direction Générale de l'OAPI pour les décisions importantes concernant le projet et décidera des options fonctionnelles ou techniques au cours de l'exécution de la mission.

L'adjudicataire désignera également une équipe chargée de l'exécution de la mission ayant à sa tête un chef d'équipe. Le chef d'équipe assurera la gestion du projet et informera « l'équipe projet » de l'OAPI de l'état d'avancement des différentes phases du projet et des actions futures.

Dans le cas où l'adjudicataire aurait recours à des sous-traitants, le chef d'équipe restera le seul et unique point de contact de « l'équipe projet » de l'OAPI.

L'adjudicataire sera immédiatement tenu de remplacer les membres de son équipe chargée de l'exécution du projet dans le cas de constat d'incapacité, d'insubordination ou d'inconduite graves.

En cas de remplacement d'un membre de son équipe pour quelque raison que ce soit, l'adjudicataire devra préalablement faire valider sa proposition par l'Organisation.

L'adjudicataire aura en charge la rédaction des procès-verbaux de toutes les réunions.

5.2 Environnement de travail de l'adjudicataire

L'OAPI offre à l'équipe de l'adjudicataire la possibilité de travailler dans ses locaux, à condition que celle-ci apporte le matériel informatique (notamment ordinateurs) nécessaire pour les travaux sur place. Cette commodité n'exclut pas pour l'adjudicataire l'option de réaliser certaines tâches dans ses propres locaux.

5.3 Délai de réalisation de la mission

L'OAPI souhaite interconnecter son siège aux structures nationales de liaison dans un délai de quatre (4) mois à compter de l'adjudication.

5.4 Réunion de lancement

Au cours de la réunion de lancement qui sera organisée par l'OAPI, les points suivants seront abordés :

- Constitution des équipes projets ;
- Définition des étapes principales du projet ;
- Fixation du calendrier prévisionnel ;
- Fixation de la périodicité des réunions d'évaluation de l'état d'avancement du projet ;
- Définition de la charte de projet.

5.5 Assistance technique

Tout au long de l'exécution de la mission, l'adjudicataire devra assurer une assistance à L'OAPI. L'adjudicataire sera tenu d'assister l'OAPI, sur simple demande, aussi bien en ce qui concerne les sujets techniques que les choix méthodologiques opérés.

L'assistance sera soumise aux clauses contractuelles générales et fera partie intégrante du prix de l'offre.

5.6 Garanties

Les prestations réalisées seront garanties pour une période minimum de douze (12) mois à compter de la date de la réception définitive.

6 Transfert de compétences

Afin d'assurer la bonne exploitation et une maintenance de premier niveau des équipements installés, les membres de l'équipe projet OAPI devront être formés.

Pour toutes les formations, l'adjudicataire devra fournir un manuel de cours détaillé décrivant les fonctions principales à maîtriser. Les dates exactes des formations seront fixées au cours du projet.

L'adjudicataire devra au minimum fournir une formation destinée aux administrateurs du système, portant sur l'exploitation et la maintenance du système. Le nombre maximum de personnes à former dans ce cadre est limité à quatre (4).

7 Profil du prestataire

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine des réseaux et télécommunication et ayant capitalisé un minimum de trois (3) expériences pertinentes dans l'exécution des prestataires similaires.
- Disposer d'un service de support pouvant assurer la maintenance des équipements déployés et d'un personnel qualifié.
- Fournir tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis.
- Disposer d'une équipe d'ingénieurs ayant des compétences dans le domaine d'intégration des solutions VPN efficace et sécurisé dans un réseau existant.

8 Contenu des offres

Les offres dont l'original sur support papier et les copies sur clés USB devront notamment contenir un pli administratif, un pli technique et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise ;
- Un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale ;
- La caution de soumission ;
- Le justificatif du paiement de l'équivalent de la somme de 50.000 FCFA dans le compte de l'OAPI ouvert dans les banques et à UBA et BANQUE ATLANTIQUE sous les références ci-après :

UBA BANQUE

Code Banque : 10033

Code Agence : 05207

Numéro de Compte : 07013000001

Clé : 01

CODE SWIFT : UNAFCMCX

IBAN : CM21 10033 05207 07013000001 01

BANQUE ATLANTIQUE :

Code Banque : 10034

Code Agence : 00050

Numéro de Compte : 95228150008

Clé : 10

CODE SWIFT : ATCRCMCMXXX

IBAN : CM21 10034 00050 95228150008 10

Le pli technique contient entre autres :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Les références techniques (prestations déjà effectuées) ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une description des développements spécifiques pour l'OAPI s'il y a lieu
- Une description de la méthodologie de gestion de projet proposée ;
- Une proposition de calendrier prévisionnel ;
- Les propositions de formation en tenant compte des attentes formulées dans les présents termes de références ;
- Une liste des curricula vitæ des agents de l'entreprise qui effectueront la prestation ainsi que celui du principal responsable de l'entreprise ;
- Une liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du marché ;
- Une description de la nature de l'assistance proposée pendant période de garantie ;
- Les agréments de représentation, s'il y a lieu.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en hors taxes et hors douane.

Le prestataire devra faire ressortir dans son offre financière le coût annuel d'abonnement relatif au fonctionnement et à l'exploitation de la solution proposée.

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard quarante-cinq (45) jours à compter de la publication du présent appel d'offres, à l'adresse ci-après :

OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 Yaoundé – Cameroun, Tél. +237 222 20 57 00.

Les soumissions peuvent également être transmises par mail à l'adresse ccm@oapi.int. Dans ce cas les soumissionnaires protégeront leurs offres par un mot de passe.

9 Modalite de paiement

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire.

10 Critères de notation

L'examen des critères d'évaluation se fera en deux phases et portera sur les offres administratives et techniques d'une part et l'offre financière d'autre part.

Il va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure.

Les critères d'évaluation techniques sont les suivants :

Critères	Note
Qualification d'entreprise (Spécialité, Agreement, Expérience, service du support, notoriété)	/10
Références des travaux similaires réalisés	/10
Expérience du personnel assigné à la mission	/15
Compréhension de la mission et méthodologie	/10
Conformité aux exigences du TDR	/5
Plan de formation et gestion de la période de garantie	/10
Chronogramme d'intervention	/5
Présentation générale de l'offre	/5
S/TOTAL	/70
Eléments de coûts	/30
S/TOTAL	/30
TOTAL	/100

Pour être qualifié à l'évaluation financière, le candidat doit obtenir un minimum de 49 points/70.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel d'offres ou de ne lui donner aucune suite.

11 Modalités d'exécution des missions

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- le niveau de la couverture des exigences des termes de références ;
- la qualité des formations administrées ;
- le degré de transfert des compétences ;
- le respect du calendrier et de la méthodologie ;
- la disponibilité du service de support.

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI

La Direction Générale de l'OAPI